



## **Le conseil juridique**

*Attentif à vos besoins en matière de conseil juridique, le CDG 06 a décidé de créer un nouveau service dédié aux marchés publics, à l'urbanisme, au fonctionnement des assemblées délibérantes...*

*Vous vous interrogez sur le choix d'une procédure en matière de marchés publics, la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, le fonctionnement des assemblées, les pouvoirs de police, ou d'autres problématiques juridiques :*

*Une nouvelle mission de conseil juridique a été créée pour vous accompagner dans vos décisions.*

*Désormais, vous avez la possibilité de nous solliciter dans d'autres domaines que les RH.*

*Cette mission est facultative et sans abonnement forfaitaire. Elle est tarifée au temps passé, après acceptation d'un devis pour les cas les plus complexes.*



## Les objectifs de la mission

### **Cerner un cadre juridique complexe :**

- Connaître la règle et la respecter
- Utilisation de nombreuses sources juridiques
- Modification constante des textes et difficultés d'interprétation

### **Apporter une aide aux collectivités :**

- Volonté de pouvoir disposer d'un tiers de confiance
- Bénéficiaire de l'expertise et de l'expérience du CDG 06
- Sécuriser votre procédure et limiter le risque contentieux

### **Informier sur les responsabilités des élus et des cadres dirigeants :**

- Permettre de prendre du recul pour une prise de décision appropriée
- Diminuer votre charge de travail

## Le service en actions

### **Les domaines**

- Marchés publics
- Urbanisme/Droit des sols
- Pouvoirs du Maire
- Fonctionnement des assemblées délibérantes
- (...) selon vos besoins

### **Les interventions**

- Une permanence téléphonique au quotidien
- Des déplacements dans vos locaux ou au CDG 06
- Un niveau d'intervention adapté à vos demandes :
  - ⇒ Des réponses rapides aux difficultés ponctuelles
  - ⇒ La prise en charge de dossiers plus complexes (rédaction de mémoires contentieux, analyse approfondie sur un thème, choix des procédures, réponses aux avocats...).

- Une veille juridique (fiches pratiques, analyse de jurisprudences, modèles d'actes...)
- Des réunions d'information au vu de l'actualité



## Nos engagements

- Mettre à votre disposition des juristes formés et spécialisés, dotés d'une expérience significative en droit public
- Vous accompagner au quotidien sur vos problématiques afin de sécuriser vos actions
- Vous garantir une prise en charge rapide et efficace de vos questions
- Respecter une stricte confidentialité des échanges

## Les Tarifs

Pour les collectivités affiliées: 115 € de l'heure

Pour les collectivités non affiliées: 155 € de l'heure

Pour les questions les plus courantes, facturation à l'heure au vu du temps passé (rédaction mémoire contentieux, analyse approfondie sur un thème...)

Pour les travaux les plus importants, lettre de proposition d'intervention avec devis (rédaction des mémoires en réponse)

# L'équipe



**Marion ORS-ISAIA**  
**Responsable du service**

- 13 ans de conseil juridique auprès des collectivités territoriales
- spécialisée en contentieux administratif
- formation continue dans les différents domaines d'intervention des collectivités territoriales

**Tél. : 04 92 27 31 41**

**Mail : [conseiljuridique@cdg06.fr](mailto:conseiljuridique@cdg06.fr)**

**Katell VISDELOUP**  
**Conseillère juridique**

- avocate spécialisée en Droit Public pendant 15 ans
- formation continue dans les différents domaines d'intervention des collectivités territoriales



**Tél. : 04 92 27 34 61**

**Mail : [conseiljuridique@cdg06.fr](mailto:conseiljuridique@cdg06.fr)**

# Les modalités d'adhésion



Bulletin d'adhésion à l'offre de service mission conseil juridique



Retour du même document signé et daté au CDG



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale  
des Alpes-Maritimes

33 avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS 70 169  
06 705 Saint-Laurent-du-Var CEDEX

Tél : 04 92 27 34 34 – Internet : <http://www.cdg06.fr>

*Établissement public administratif créé par la loi du 26.01.84  
et le décret du 26.06.85*